

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1108/SG/CD (Rendue exécutoire par arrêté n° 75-1108/SG/CD du 5 juin 1975).

n° 75-1108/SG/CD

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
5 juin 1975

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1975

Date du numéro
25 juin 1975

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 124/8° L du 27 mai 1975 de la Chambre des Députés du Territoire français des Afars et, des Issas portant modification de l'

article 15

40-58 du

chapitre IV. Titre V. du Code général des impôts. joint en annexe à la délibération n° 299/7° L du 19 décembre 1972.